

UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 13

29 BOULEVARD LONGCHAMP 13001 MARSEILLE

Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

SOMMAIRE DU RAPPORT

LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023.....	2
LE COMPTE DE RÉSULTAT 2023.....	3
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS.....	4
Présentation des comptes.....	5
Règles et Méthodes Comptables.....	5
Changement de méthode de présentation.....	6
Informations complémentaires.....	6
Tableau de détermination des ressources annuelles.....	6
Fait générateur retenu des cotisations.....	6

LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

Actif

Créances autres	1 475,14 €
Disponibilités autres que caisse	58 679,47 €

Total actif 60 154,61 €

Passif

Capital	76 783,60 €
Dettes autres	989,00 €
Résultat de l'exercice (perte)	-17 617,99 €

Total passif 60 154,61 €

LE COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2023

Charges		Produits	
Autres charges externes	40 294 €	Autres produits	28 419 €
Autres charges	6 159 €	Produits exceptionnels	416 €
perte	-17 618 €		
Total des charges	28835 €	Total des produits	28 835 €

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

Renseignements	Ordre de Présentation	Objet du renseignement	Informations		
			Produites	N/S	N/A
D'ordre général	1-2	- Modes et méthodes d'évaluation	x		
	3-4	- Changement de méthode	x		
	5	- Informations complémentaires	x		
Concernant uniquement des rubriques du bilan actif	6	- Mouvements de l'actif immobilisé	x		
	7-8	- Méthodes de calcul des amortissements et des provisions	x		
	12	- Charges constatées d'avances			x
	10	- Produits à recevoir sur créances			x
Concernant uniquement des rubriques du bilan passif	13	- Produits constatés d'avance			x
	11	- Charges à payer sur dettes			x
	15	- Suivi des fonds dédiés			x
	16	- Variation des fonds associatifs			x
Concernant des rubriques du bilan Actif et Passif	9	- Echéances des créances et des dettes			x
Concernant uniquement des rubriques de charges et autres	14	- Effectifs	x		
	18	- Etat des subventions			x
	17	- Contribution volontaire en nature			x
<i>N/S – Non Significatif</i>			<i>N/A – Non applicable</i>		

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2023, dont le total est de **60 154 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de **46 453 €** et dégageant un déficit de **17 618 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983, articles 7.21.24 début 24-1.24-2. et 24-3)

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 99-01 et 99-03 du CRC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et au plan comptable général de ces dernières et CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire et suivant la durée de vie prévue des biens.

- | | |
|--|------------|
| - Logiciels, licences et autres : | 1 à 3 ans |
| - Installations générales et agencements : | 5 à 10 ans |
| - Matériel de bureau & informatique : | 1 à 5 ans |
| - Mobilier : | 5 à 10 ans |

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode de présentation

Un changement de logiciel comptable a obligé à un changement de présentation du bilan et du compte de résultat.

Tableau de détermination des ressources annuelles

Conformément au décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L.2135-1 du code du travail,

Le détail des ressources est le suivant :

Ressources de l'année	2023
Cotisations reçues	8424
- reversements de cotisations	0
Subventions reçues	0
Autres produits d'exploitation	20 411
Produits financiers perçus	0
Total ressources	28 835

Fait générateur retenu des cotisations

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales et au regard des modalités de recouvrement des cotisations des adhérents, le syndicat a retenu comme fait générateur l'encaissement des cotisations reversées au cours de l'exercice N.

Effectifs

L'Union syndicale Solidaires13 ne dispose pas de salarié. Les membres du bureau interviennent sur les moyens temps mis à disposition par leur syndicat d'origine ou sur leur temps libre.